



ARTICLES SCOLAIRES AUX 4 ANS 2019-2020

ARTICLES / NIVEAU	Présc. 4 ans
Bâtons de colle (grand format) 40g	3
Cartable de 2" d'épaisseur avec pochette sur le dessus et le côté et anneaux en D	1
Couvre tout en coton à <u>manches longues</u> (ou une vieille chemise boutonnée à l'avant)	1
Crayons à mine HB	4 crayons
Ensemble de crayons-feutres, à pointe large (10 ou 12)	1
Ensemble de crayons de couleur en bois et aiguisés (12 ou 24)	1
Étui à crayons	1
Gomme à effacer	1
Paire de ciseaux de métal adapté à votre enfant (droitier ou gaucher) à bout rond	1
Paquet de papiers de construction de couleur (9 x 12)	1
Pochettes protectrices transparentes (3 trous)	10
Reliure à attaches métalliques en plastique avec pochette à l'intérieur(style duo-tang)	1

****Note :**

- S'il-vous-plaît, bien identifier tout le matériel de votre enfant
- Il est essentiel de respecter cette liste et de ne pas faire d'ajout
- Nous vous encourageons fortement la réutilisation du matériel que vous avez déjà
- Certains articles devront être renouvelés dans l'année au besoin de l'élève.

POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE (4 ANS) :

Nous recommandons de laisser un **ensemble complet de vêtements identifiés dans le sac à dos**. Il aura besoin d'une paire d'espadrilles à **velcro** pour l'école. L'élève doit apporter une **collation** simple et saine : fruits, légumes, fromage, etc. (pas de jus pour la collation ni chocolat). ****Interdiction d'amener des noix et arachides en raison des risques d'allergies. ****

FRAIS SCOLAIRES À PAYER

FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

<i>DEGRÉ</i>	<i>DOCUMENTS REPRODUCTIBLES</i>	<i>TOTAL</i>
Précolaire 4 ans	10\$	10\$

Veillez prendre note, qu'il vous est possible de payer ces frais lors de la rentrée scolaire, soit en ligne, par débit (paiement Interac par carte bancaire directement à l'école) ou par chèque au nom de l'école Parc-de-la-Montagne. Toutefois, l'état de compte vous sera envoyée au début de l'année.

FRAIS FACULTATIFS

<i>ACTIVITÉS ET SORTIES SCOLAIRES <u>NON OBLIGATOIRES</u></i>	20\$
---	-------------

Ce montant sert à défrayer le coût de toutes les activités scolaires non obligatoires qui se vivent à l'école : ateliers, pièce de théâtre, spectacle etc. ainsi que les sorties à l'extérieur de l'école (musée, cinéma, etc.) qui sont approuvées par le conseil d'établissement.

**L'Assemblée générale des parents aura lieu : le jeudi 19 septembre 2019
à 19h45, au gymnase.**

Bienvenue à tous!

